

# Élaboration de la stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau

## Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau

Le 13 mars 2017 à Pierrefeu-du-Var

*Cette note rend compte des échanges de la réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant du Gapeau qui s'est réunie le 13 mars 2017. Cette réunion avait pour objectifs de :*

- *Présenter et pré-valider le scénario tendanciel du SAGE*
- *Présenter et valider la méthodologie d'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE.*

*La réunion a débuté à 14h20 et s'est terminée à 17h.*

### PERSONNES PRESENTES

Nom	Fonction
Roger Anot	Élu - Belgentier
Claude Ariello	Élu - Carnoules
Michel Armandi	Élu - Collobrières
Jacques Tenaillon	Elu - Cuers
Joël Perenon	Elu - Méounes-les-Montrieux
Patrick Martinelli	Président de la CLE - Maire de Pierrefeu-du-Var
Catherine Durand	Élue - La Crau
Joseph Fabris	Élu - Signes
Michel Laureri	Elu - Solliès-Pont
Paul Pellegrino	Élu - Puget-Ville
Gérard Puverel	Élu - La Farlède
Michel Rostin Magnin	Élu - Solliès-Toucas
Isabelle Monfort	Conseillère communautaire - Présidente du Parc national de Port-Cros
Cédric L'henaff	Technicien - Mairie d'Hyères
Laura Delpiano	Élue - Solliès-Ville
Wagengleim	ONEMA
Thierry Savio	Chambre d'agriculture du Var
Bernard Simondi	Chambre d'agriculture du Var
Colette Richard	CIL des quartiers est d'Hyères
Franck Chauvet	Fédération hydraulique du Var
Louis Fonticelli	FDPPMA
Josette Fays	Association VIE de l'eau
Jean Paul Forêt	AVSANE
Mélanie Klobb	CIL Sauvebonne
Alain Cayuregli	Syndicat agricole et horticole d'Hyères
Chantal Reynaud	DDTM du Var
Lionel Duperray	DDTM du Var
Nathalie Quelin	DREAL PACA

Nom	Fonction
Fathia El Mesaoudi	Agence de l'eau RMC
Anna Morisset	Conseil Régional PACA
Anne Thevenot	Conseil Départemental du Var
Emilie Dehesdin	Syndicat Mixte du bassin-versant du Gapeau
Châu Ton	Syndicat mixte du bassin-versant du Gapeau
Ludovic Andreu	Syndicat mixte du bassin-versant du Gapeau
Raphaëlle Lavenus	BRLi
Charlotte Ronan	BRLi

## DEROULEMENT DE LA REUNION

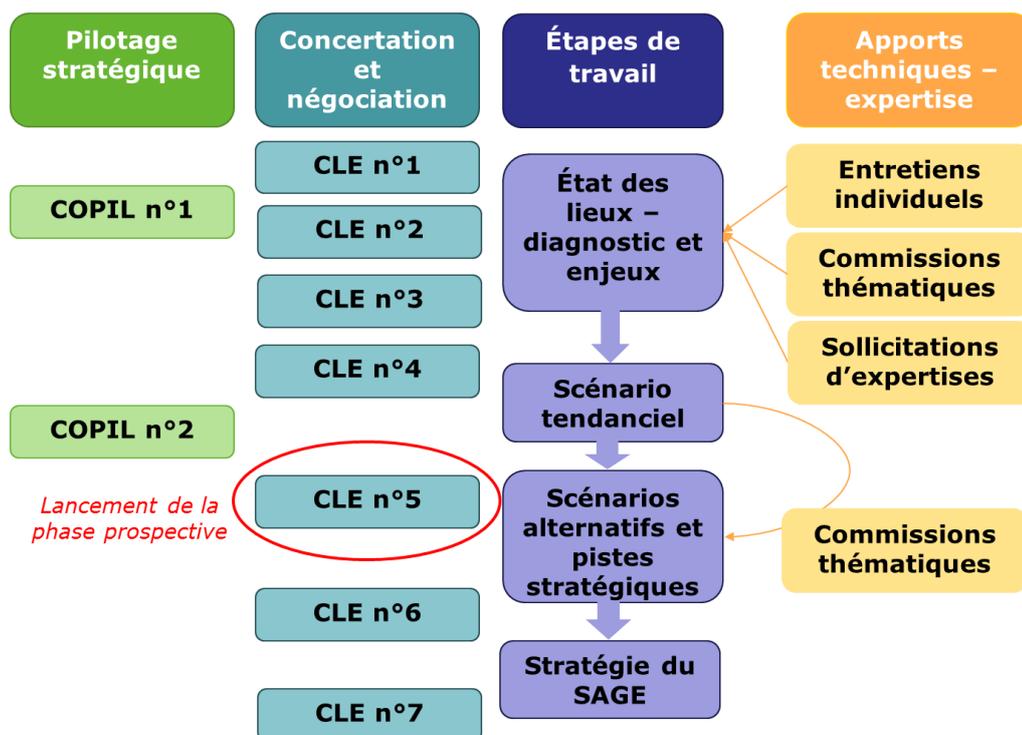
Mme Monfort, Vice-Présidente de la Commission Locale de l'Eau, accueille les participants, les remercie pour leur présence et introduit la réunion.

Mme Ton, chargée de mission SAGE, présente le contexte et resitue le cadre de l'étude.

Mme Ronan remercie les participants et présente le déroulé prévisionnel de la réunion. Elle explique qu'il s'agit d'une réunion de présentation du scénario tendanciel et de présentation et validation de la méthode d'élaboration des scénarios alternatifs, afin de préparer les prochaines commissions thématiques, prévues en mai.

Cette CLE marque le lancement de la phase prospective du SAGE sur laquelle les membres de la CLE vont avoir à se positionner pour leur future stratégie.

Figure 1 : Etat d'avancement de l'étude au stade de la réunion

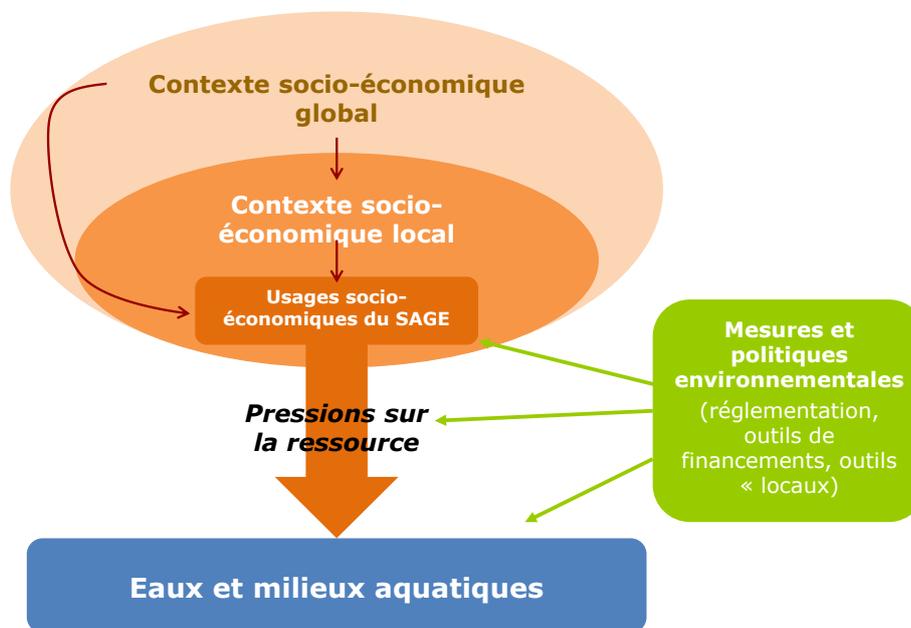


## PRESENTATION DU SCENARIO TENDANCIEL

Mme Lavenus présente la méthodologie d'élaboration du scénario tendanciel.

Il s'agit d'un exercice prospective qui consiste à se projeter dans l'avenir (à horizon 15-20 ans) pour dresser le portrait futur du territoire si le SAGE n'était pas mis en place. L'objectif est d'identifier les points noirs qui se conforteront ou apparaîtront ainsi que les tendances d'évolutions, positives et négatives, les incertitudes et les zones d'ombre. Ce travail sert de base pour construire des scénarios alternatifs qui répondent aux enjeux du territoire.

Figure 2 : Méthodologie pour la construction du scénario tendanciel



Mme Lavenus présente ensuite les facteurs de changement du territoire, à savoir les évolutions concernant : la démographie, l'urbanisation, les activités économiques (agriculture, industrie, artisanat et secteur tertiaire, tourisme), le changement climatique, ainsi que la réglementation et les démarches environnementales.

### Volet quantité

Mme Lavenus présente les évolutions pressenties pour le volet quantité.

Thématique	Evolution tendancielle pressenties
Irrigation	 <b>Respect des DOE et niveaux piézométriques d'alerte</b> à travers le PGRE et la création de l'OUGC  <b>Incertitude sur l'évolution des besoins en irrigation</b> ( <i>besoins des cultures, systèmes d'irrigation, surfaces irriguées</i> ) <b>Pressions</b> sur les ressources <b>maîtrisées</b> mais possibles <b>conflits d'usage</b>  <b>Accroissement du besoin (à l'hectare) des cultures</b> du fait du changement climatique <b>Dépendance accrue</b> aux ressources de la SCP
AEP	 <b>Incertitude</b> sur l'accroissement démographique <b>Une attention à porter sur l'intrusion du biseau salé dans la perspective du changement climatique</b> ( <i>baisse de la recharge, élévation du niveau de la mer</i> )  <b>Faible marge de manœuvre</b> pour accroître l'exploitation des nappes ( <i>Zones stratégiques, Aqua Renova</i> ) <b>Accroissement de la dépendance</b> aux ressources de la SCP ( <i>impact financier</i> ) <b>Problème de disponibilité</b> des ressources pour les communes situées à l'amont <b>Nombreux forages domestiques</b> non déclarés susceptibles d'impacter les débits des cours d'eau
Autres activités économiques	 <b>Augmentation des prélèvements</b> ( <i>usine de Beaupré ?</i> )

M. Chauvet intervient pour rappeler que dans le cadre de l'étude volumes prélevables, les prélèvements via les forages sauvages ont été considérés négligeables, or l'impact constaté sur le débit des cours d'eau est réel. Selon lui, il convient d'améliorer les connaissances sur ce point.

Mme Monfort ajoute qu'en plus de l'impact quantitatif de ces forages sauvages, il faut également tenir compte du risque de pollution. Elle considère que le recensement des forages illégaux pourrait être une action importante à inscrire dans le SAGE.

Mme Reynaud intervient pour souligner la difficulté d'une telle campagne de recensement avec en particulier une estimation des volumes prélevés via ces forages. Selon elle, c'est une réflexion à mener dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE). Il s'agira notamment de déterminer les efforts que les acteurs sont prêts à fournir afin d'améliorer la connaissance sur ce sujet.

M. Armandi précise que la sécurisation de l'eau sur le territoire et la dépendance aux ressources de la SCP ne concernent pas uniquement l'irrigation mais aussi l'eau potable.

Mme Fays intervient pour indiquer que les habitants des lotissements situés sur le périmètre des ASA sont obligés de payer une contribution alors qu'ils ne demandent pas nécessairement un accès à l'eau et que l'usage final n'est pas agricole mais domestique. M. Chauvet indique que les droits d'eau appartiennent à la terre et non au propriétaire. Il ajoute que juridiquement, c'est très compliqué d'enlever le droit d'eau (jurisprudence de la cours de cassation en 1885). M. Fonticelli ajoute que quand il y a un lotissement sur une parcelle où il y a un canal, les gens se partagent le droit d'eau en fonction du nombre de propriétaires.

Mme Monfort demande comment est comptée l'eau à destination de l'arrosage des jardins et du remplissage des piscines. Mme Ton répond que cela a été pris en compte dans le volet AEP.

### Volet qualité

Mme Lavenus présente les évolutions pressenties pour le volet qualité.

Thématique	Evolution tendancielle pressentie
Pollutions par les nitrates et pesticides	 <b>Stabilité voire diminution des pollutions aux nitrates et pesticides</b> du fait des nombreux programmes et plans <i>(Plan d'action nitrates, Plan d'action AAC, Contrat de baies, Ecophyto 2025, SDAGE, démarche zéro-phyto)</i>
Pollutions urbaines <i>(Urbanisation, Assainissement, activités touristiques)</i>	 <b>Risque d'augmentation et de concentration des pollutions urbaines</b>  <b>Risque de sous-dimensionnement de STEP</b> à l'amont du bassin versant  <b>Un besoin en termes de protection des captages vulnérables</b> Dégradation des écosystèmes liée à la <b>fréquentation touristique</b> sur le littoral et l'arrière-pays <i>Une qualité des <b>eaux de baignade</b> à surveiller (ANC des campings, rejets d'effluents, forte fréquentation du littoral et de la rade)</i> <b>Des usages maritimes à organiser</b> pour préserver les milieux littoraux  <b>Gestion des effluents selon la notion de flux admissibles et durcissement de la réglementation</b>
Pollutions industrielles	 <b>Pollutions des ICPE non conformes</b>  <b>Pas de d'évolutions</b> notables prévues
Gestion qualitative des eaux pluviales	 <b>Risque d'accroissement des ruissellements</b> dans les pôles de développement identifiés dans les SCOT et les communes à forte croissance démographique  <b>Pas d'évolution majeure</b> dans le traitement des eaux pluviales
Intrusion saline - Déséquilibre quantitatif	 <b>Risque maîtrisé</b> mais une attention à porter du fait du changement climatique <i>(baisse de la recharge de la nappe, élévation du niveau de la mer)</i>

Il est demandé pourquoi la station d'épuration de Signes est considérée comme présentant un risque de sous-dimensionnement à l'horizon 2030 alors qu'elle vient d'être refaite. Mme Lavenus précise que la STEP est dimensionnée à 3 000 EH, et qu'actuellement sa capacité utilisée est de 53%. En prenant en compte l'évolution démographique inscrite dans le PLU, on peut s'attendre à une capacité utilisée de 100% en 2030, ce qui va nécessiter un redimensionnement de la station.

M. Armandi souhaite savoir comment va être traitée la question de la gestion des effluents selon les flux maximums admissibles puisque les rejets de certaines stations d'épuration représentent, en période d'étiage, la quasi-totalité du débit du milieu récepteur. Mme Lavenus répond que cela sera un point à renseigner.

M. Armandi ajoute que le classement en zone sensible à l'eutrophisation au titre du phosphore doit être indiqué dans le tableau de synthèse du volet qualité. Mme Lavenus précise que cet élément est présenté dans le rapport du scénario tendanciel mais n'est pas repris dans le tableau car il s'agit d'une réglementation en vigueur et non d'un facteur de changement. Mme Reynaud ajoute qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire à traiter le phosphore de manière plus poussée pour les STEP de moins de 10 000 EH.

Mme Fays souhaite savoir pourquoi le syndicat n'a pas communiqué sur l'origine de la pollution du Réal Martin à Pierrefeu-du-Var, qui est ressortie de la campagne de mesure de 2016. Mme Ton répond que cette campagne ne permet pas de dresser des conclusions sur la qualité des cours d'eau dans la mesure où il est nécessaire de suivre l'ensemble des paramètres DCE sur un cycle hydrologique complet (soit 4 campagnes par an).

M. Savio demande si le constat d'échec évoqué pour le plan Ecophyto 2018 dans le rapport du SAGE est un constat au niveau national ou au niveau départemental. Mme Lavenus lui confirme qu'il s'agit d'un constat au niveau national. M. Savio répond que pour le Var, les objectifs fixés ont été atteints et que le plan Ecophyto a bien fonctionné. Il ajoute que plusieurs réseaux de ferme ont été créés pour l'oléiculture, le maraichage et la viticulture. M. Fonticelli ajoute qu'il est important de rappeler la démarche positive des agriculteurs mais considère qu'il y a encore des efforts à fournir.

M. Savio précise que la cave viticole de Pierrefeu, classée ICPE a été mise aux normes récemment (nouveau plan d'épandage approuvé par DREAL et la DDTM) et n'est donc plus non-conforme comme indiqué dans le diagnostic du SAGE. Cette information sera modifiée.

Mme Monfort propose de compléter le tableau de synthèse avec l'évolution des pressions liées aux haras et centres équestres. M. Savio précise qu'il s'agit d'une pollution aux nitrates ainsi que d'une pollution bactériologique. Il ajoute qu'une démarche est en cours pour le recyclage et la réutilisation des fumiers (démarche GIEE). Mme Thevenot précise qu'actuellement, le respect du règlement sanitaire départemental est insuffisant.

### Volet milieux aquatiques

Mme Lavenus présente les évolutions pressenties pour le volet milieux aquatiques.

Thématique	Evolutions tendanciennes pressenties
Continuités écologiques et érosion	 <b>4 seuils définis prioritaires</b> (aménagement pour assurer la continuité piscicole)  <b>Incertitude</b> sur l'évolution de ces pressions à l'échelle du bassin-versant (réflexion en cours sur le bassin)
Entretien des cours d'eau (hydromorphologie, ripisylve, espèces exotiques envahissantes)	 <b>Amélioration sur les secteurs prioritaires</b> grâce au programme d'entretien et de travaux porté par le SMBVG
Zones humides	 Amélioration de la <b>protection des zones humides du littoral</b> (acquisition du conservatoire du littoral, contrat de baie)  <b>Incertitude</b> sur l'évolution de ces pressions pour les zones humides continentales
Milieux côtiers	 Risque de hausse des pressions lié à la <b>fréquentation touristique balnéaire</b>
Gestion patrimoniale de la ressource	 Des cours d'eau <b>déconnectés du paysage et du mode de vie des riverains</b> (facteur de risque pour le bon état des masses d'eau) <b>Un patrimoine culturel peu valorisé</b>

M. Fonticelli précise que les seuils prioritaires devraient être aménagés pour 2018.

Mme Reynaud considère que la tendance d'évolution pour l'entretien des cours d'eau est optimiste telle que présentée. Elle précise en effet que le programme d'entretien du syndicat va permettre d'agir pour les 5 prochaines années mais que cela ne signifie pas que les riverains prendront le relai au-delà de cette période et une interrogation demeure sur la pérennité de ces actions. Selon elle, il convient plutôt de retenir une incertitude sur cette thématique à l'horizon 2030.

Mme Fays ajoute que la Déclaration d'Intérêt Général a été mise en place depuis 15 ans par la Communauté de Commune Vallée du Gapeau avec contribution financière des riverains pour l'entretien des cours d'eau. Elle considère qu'une sensibilisation des riverains est primordiale pour arriver aux objectifs que l'on se fixe. Selon elle, le SAGE a tout intérêt à se positionner sur cet enjeu car il vaut mieux passer par de la sensibilisation/formation que par du réglementaire. M. Martinelli répond que cette démarche de sensibilisation a déjà été initiée par le syndicat : des réunions ont été organisées dans toutes les communes et un document de communication a été adressé à tous les propriétaires aux bordures des cours d'eau (soit environ 3 000 habitants concernés).

M. Martinelli considère que le petit entretien peut être fait par les prioritaires mais que les plus gros travaux sont difficiles à prendre en charge par les riverains. M. Armandi pense que les propriétaires ont obligation de débroussailler et si nécessaire de faire appel à des entreprises privées. Mme Thévenot réagit en indiquant que la coupe à blanc n'est pas recommandée pour la préservation de la biodiversité et le maintien des berges et que l'entretien des berges des cours d'eau est complexe. M. Fonticelli approuve cette remarque et ajoute qu'il faut faire attention à ne pas faire « table rase » de la végétation rivulaire.

M. Savio souhaite faire part de la démarche engagée par la chambre d'agriculture pour former les agriculteurs à l'entretien des cours d'eau. Il ajoute que le syndicat ne se substitue pas à la responsabilité des riverains, mais intervient sur les actions de plus grande envergure. Selon lui, l'important est de faire passer le message que chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. Cela doit être valorisé dans le cadre du SAGE.

M Chauvet rebondit sur ces discussions pour la suite de la démarche d'élaboration du SAGE et le positionnement à considérer sur cette question, avec deux doctrines: 1/ le contrôle, la prévention et les recommandations qui prennent un certain temps avant d'être efficaces et 2/ un système de substitution totale de la responsabilité des riverains par le syndicat qui coûte plus cher mais peut avoir des effets immédiats.

Les membres de la CLE soulèvent la question de la réorganisation des compétences « gestion des milieux aquatiques » suite à la réforme GEMAPI et la manière dont cela pourrait impacter l'entretien des berges.

### Volet inondations

Mme Lavenus présente les évolutions pressenties pour le volet inondation.

Thématique	Evolutions tendancielle pressenties
Aménagement et occupation des sols	 Des <b>épisodes pluvieux</b> intenses plus fréquents Accroissement de l' <b>artificialisation du territoire</b> avec des risques de ruissellement identifiés ( <i>Carnoules, Hyères, Cuers, la Crau, Collobrières et Pignans</i> ) Augmentation de l' <b>exposition de la population</b> et des activités économiques aux risques inondation, notamment du fait des submersions marines ( <i>changement climatique</i> )
Cohérence de la gestion des inondations avec le fonctionnement des milieux aquatiques	 Gestion des inondations qui <b>ne protège pas assez les milieux</b> (ex. <i>artificialisation des berges, aménagement du territoire qui favorise les ruissellements, etc.</i> )  La mise en place de la <b>GEMAPI</b> peut favoriser une intégration des enjeux « Milieux aquatiques » et « Risques inondation »
Solidarité amont-aval et cohérence de la gestion des inondations	 Une gestion plus cohérente grâce à la <b>mise en œuvre du PAPI</b>

Mme Fays considère que la formulation dans le rapport page 19 laisse à penser que l'ensemble des PPRi ont été approuvés, alors que la commune de Pierrefeu-du-Var n'avait pas de PPRi. Une reformulation sera proposée.

### Volet gouvernance

Mme Lavenus présente les évolutions pressenties pour le volet gouvernance.

Thématique	Evolution tendancielle pressenties
Coordination des démarches liées à la préservation de l'environnement et à l'aménagement	 <b>Lisibilité des politiques mises en œuvre entravée par un manque de coordination et communication</b> <b>Sensibilisation insuffisante des acteurs locaux par rapport aux enjeux liés à l'eau</b>
Coordination des démarches liées à la gestion du risque inondation	 <b>Une vigilance à avoir sur la prise en compte des milieux aquatiques dans la gestion des inondations</b> <b>Possibles transferts de compétences au Syndicat du bassin-versant du Gapeau pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations</b>
Préparation de la réforme GEMAPI	 <b>Possibles transferts de compétences au Syndicat du bassin-versant du Gapeau pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations</b>

### Présentation des objectifs du SAGE

Mme Ronan présente les objectifs du SAGE, qui seront les grands guides de la stratégie à définir par la suite. Les membres de la CLE auront en effet à se positionner sur une stratégie avec des niveaux d'ambition qui permettent de répondre de manière plus ou moins complète à ces objectifs.

Mme Monfort souhaite ajouter un objectif sur la limitation des risques de crue en indiquant la valorisation des ZEC. Mme Ronan indique que cet objectif est compris dans l'objectif plus global « *Mettre en cohérence la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin-versant* » mais qu'il est tout à fait possible d'en ajouter un plus précis.

Mme Thévenot ajoute qu'il faudrait indiquer un objectif sur la réduction de l'aléa.

M. Fonticelli demande pourquoi n'est pas pris en compte dans les objectifs de gouvernance la possibilité de création d'un observatoire de l'eau. Mme Ronan répond que cela correspond à un moyen pour atteindre l'objectif d'amélioration des connaissances et du suivi et pourra constituer une disposition d'un ou plusieurs scénarios alternatifs du SAGE.

Mme Monfort souhaite que soit ajouté un objectif qui reflète la volonté d'associer tous les acteurs à la démarche SAGE dans le volet gouvernance. Cet avis est partagé par les membres de la CLE.

### Présentation de la méthodologie des scénarios alternatifs et des 3 scénarios alternatifs

Mme Ronan présente la méthodologie d'élaboration des scénarios alternatifs. Il s'agit d'une phase exploratoire et non décisionnelle. L'objectif est de construire plusieurs options de SAGE, à la fois réalistes et contrastées pour mettre en lumière les choix politiques, techniques, les priorités d'actions et niveaux d'ambition possibles. Ce travail vise à aiguiller la CLE dans le choix de la stratégie du SAGE.

Mme Lavenus présente les trames des trois scénarios qui ont été pré-construits :

- Le scénario 1 constitue le scénario de base, c'est-à-dire le minimum non négociable qui correspond aux exigences réglementaires et à la mise en œuvre des dispositions du SDAGE et du PDM.
- Le scénario 2 est plus ambitieux et vise à développer une culture de l'eau et à créer une identité de bassin versant. C'est en s'appuyant sur des leviers doux que le SAGE atteint ses objectifs : sensibilisation, formation, mise en place de partenariats, etc. Ce scénario repose sur un pari sur la réactivité et l'engagement des acteurs, leur synergie et leur volonté de recherche d'intérêt commun pour faire émerger des solutions gagnant-gagnant.
- Le scénario 3 propose une approche différente puisqu'il considère un recours à la portée réglementaire du SAGE pour atteindre les objectifs. Cela ne veut pas dire que le territoire sera mis sous cloche. Ce scénario vise à utiliser l'outil réglementaire du SAGE de manière ciblée sur les zones à enjeux pour arriver à résultat efficace.

Mme Lavenus présente des exemples de disposition possibles par scénario pour l'objectif « Restaurer et préserver les captages eau potable du territoire » :

		Scénario n°1	Scénario n°2	Scénario n°3
<b>Volet 2</b>	<b>Qualité</b>			
	Restaurer et préserver les captages eau potable du territoire	Achever la mise en place des périmètres de protection de captages	Inciter aux bonnes pratiques sur les aires d'alimentation des captages eau potable : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur tout le territoire ?</li> <li>• Sur les captages proches des zones urbanisées ?</li> <li>• Sur les captages les plus vulnérables aux pollutions d'origine agricole ?</li> </ul>	Assurer réglementairement la protection de zones de captages : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les zones de captage ?</li> <li>• Celles situées en milieu urbain et péri-urbain ?</li> <li>• Sur ceux les plus vulnérables aux pollutions d'origine agricole ?</li> </ul>

Les membres de la CLE souhaitent savoir quel est le retour d'expérience sur les aires d'alimentation de captage dans d'autres SAGE. Mme El Mesaoudi répond que cela dépend des territoires et des enjeux spécifiques à chaque bassin versant. Mme Thévenot ajoute que le niveau d'ambition sera différent selon les sujets.

### Présentation des étapes à venir

Mme Ronan présente les prochaines étapes de la démarche : les commissions thématiques (CT) à venir (prévues au mois de mai) viseront à co-construire, pour chaque volet du SAGE, ces trois scénarios alternatifs. Ils seront présentés ensuite en CLE n°6 avec des éléments d'aide à la décision pour choisir la stratégie. L'objectif sera de travailler objectif par objectif afin de se fixer des lignes directrices. La dernière étape, de validation de la stratégie sera conduite au début de l'été ou en septembre.

Mme Monfort précise que lors des CT, il y aura besoin de préciser la réglementation en vigueur afin de bien identifier ce qui existe actuellement pour éviter le risque de sur-réglementer le SAGE.

M. Chauvet considère qu'il faudra des éléments financiers pour guider la décision sur le choix de la stratégie. Mme Reynaud demande si au stade des CT cela sera possible. Elle souhaite également connaître la portée des décisions qui seront prises et considère qu'il est important de ne pas remettre en cause ex post les décisions actées du fait d'un manque d'information. Mme Ronan explique que l'idée est de donner des grandes orientations et des priorités d'actions. Elle répond que le bureau d'étude se tournera vers des spécialistes pour récupérer des éléments financiers mais qu'à ce stade de la démarche l'évaluation sera globale et seulement des fourchettes de coûts pourront être présentées. Des données qualitatives seront également avancées.

Mme El Mesaoudi ajoute qu'il est difficile d'avoir des coûts précis à cette étape de la démarche et cela est le cas pour tous les SAGE. Elle indique que les coûts du PDM ont été évalués à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée et qu'il n'y a pas de détail par bassin versant. Ainsi, il est délicat de reprendre ces chiffres tels quels pour le SAGE du bassin versant du Gapeau.

Mme Monfort demande à ce que les maîtres d'ouvrage des dispositions du SAGE soient indiqués pour savoir sur qui vont peser les coûts de mise en œuvre du SAGE. Mme El Mesaoudi approuve cette proposition et considère que cela permettra d'évacuer les actions non pertinentes.

Mme Fays demande s'il existe un réseau d'échanges entre animateurs de SAGE pour avoir des réponses à ces interrogations. Mme El Mesaoudi répond que oui mais que les éléments de réponse apportés pourront guider sur l'approche méthodologique et non sur des éléments concrets de contenu du SAGE puisque cela est propre à chaque contexte et décidé par les membres des chaque CLE. Elle précise que des données peuvent également être récupérées à partir du site Gest'eau.

M. Chauvet indique qu'il y a deux choses à distinguer : les dispositions qui ont besoin de financement et les autres. Selon lui, il faut prioriser les actions en fonction des financements et c'est à partir de là que l'on pourra discuter des propositions à retenir.

Mme Ronan explique que la stratégie sera un scénario à part entière ou un mix de scénarios avec des possibles ajustements (ajouts ou suppression des dispositions). L'approche est modulable.

M. Puverel s'interroge sur le fait qu'il y a des obligations de résultats (atteinte du bon état) et que finalement cela réduit le choix des scénarios envisageables. Mme Ronan répond que le scénario de base devrait permettre d'atteindre le bon état car il correspond à la déclinaison du SDAGE et du PDM à l'échelle locale. Mme Reynaud précise que ce raisonnement est théorique mais qu'en réalité le scénario 1 pourrait ne pas suffire pour atteindre le bon état des masses d'eau.

### **SUITE DE LA DEMARCHE**

Mme Ton conclut la réunion en présentant le calendrier : les prochaines commissions thématiques sont prévues début mai, la CLE n°6 en juin et la CLE n°7 en juillet ou septembre selon l'avancement de la démarche.